

scène politique, à définir un art du possible. (p. 453-454)

En 1802, l'interaction du livre et de la politique s'est concrétisée dans la fondation de deux bibliothèques parlementaires. Celle de l'Assemblée a vite débordé son cadre d'origine et, à partir de 1825, elle est devenue, au cours du Parlement, une bibliothèque publique et nationale, un point d'ancrage culturel qui est apparu pour ses artisans comme un refus de se livrer collectivement et silencieusement à l'ignorance. (p. 455)

Par leur bibliothèque, les parlementaires ont aussi profité d'une fenêtre sur le monde et ils ont découvert un siècle animé d'un grand souffle de liberté. L'esprit du romantisme faisait alors vibrer des lecteurs tant en Europe qu'en Amérique. (p. 456)

L'incendie de 1849 n'a pas seulement anéanti les deux bibliothèques parlementaires du Canada-Uni mais il a aussi atteint les idéaux intellectuels d'une génération. Si les hommes politiques du Bas-Canada qui aspiraient à un plus grand pouvoir politique ont investi tant d'efforts et d'espoirs dans la bibliothèque parlementaire, c'est parce que le livre donnait un appui dans le présent et leur offrait une ouverture sur l'avenir. (p. 457)

À l'échelle de leurs moyens, les hommes politiques du Bas-Canada ont beaucoup investi dans le livre et la lecture. Ils l'ont fait pour donner un cadre et une légitimité à leurs actions, à leurs projets et à leurs discours. La librairie, le journal et la bibliothèque sont devenus pour eux, non seulement une référence culturelle, mais surtout un moyen d'agir qui était à leur portée. Avec la politique, ils ont appris que l'imprimé savait rejoindre et réunir un public; qu'il pouvait informer, enseigner, éclairer, sensibiliser, plaider et mobiliser; qu'il était donc un pouvoir à la fois fascinant et redoutable. (p. 458)

Gilles Gallichan n'a pas fait que décrire l'évolution des bibliothèques de la Cham-

bre d'Assemblée et du Conseil législatif. Il a compris le rôle de ces bibliothèques, et plus spécialement celle de la Chambre d'Assemblée, à la vie d'un peuple par le biais de ses représentants. Le livre, par les idées qu'il véhicule, est matière vivante. D'un sujet austère et assez abstrait, il a réussi à faire un livre lisible et passionnant. C'est en cela qu'on peut dire que ce livre est un grand livre.

Marcel Lajeunesse

Directeur et professeur titulaire
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal

Profils géo-documentaires des États francophones du Sud. Troisième édition révisée et augmentée. Ottawa, Banque internationale d'information sur les États francophones, 1991. 119 p. (BIEF, 2)

A Geo-documentary Profile of the Commonwealth Developing Countries. Ottawa, Banque internationale d'information sur les États francophones, 1991. 81 p. (BIEF, 4)

La rédaction des deux répertoires signalés en manchette est justifiée, au dire des auteurs, par le besoin de connaître l'environnement global pour qui veut intervenir d'une manière efficace dans le développement documentaire des pays du Sud.

Les deux ouvrages sont construits sur le même modèle. Chaque pays y possède sa fiche descriptive. Le premier répertoire, celui des États francophones du Sud, contient une description de trente-cinq pays; le second, de quarante-six. Les fiches sont ordonnées selon l'ordre alphabétique des noms de pays. Quelques États sont représentés dans les deux ouvrages : le Cameroun, la Dominique, l'île Maurice, Sainte-Lucie, les Seychelles, le Vanuatu. L'inclusion de certains pays dans les répertoires est mal expliquée. Ainsi, il est difficile d'identifier les raisons qui font que l'Égypte, la Guinée-Bissau, les îles du Cap-Vert, la Guinée équatoriale sont présents dans la liste des États francophones. Les auteurs sont, à l'intérieur de la publication, silencieux à cet égard.

Les renseignements fournis ou le profil documentaire établi pour chaque pays suit un plan uniforme: fiche d'identité documentaire, profil documentaire, dépôt légal, bibliographie nationale, participation à des réseaux, politique nationale (d'information), formation professionnelle, associations professionnelles, profil télématique.

La première section de chaque article contient un tableau signalétique et une carte géographique rudimentaire. Le tableau fournit ou donne une idée de la taille documentaire d'un pays: nombre de bibliothèques et de centres de documentation, aperçu de l'équipement informatique et des logiciels utilisés, énumération des réseaux dont font partie les bibliothèques du pays, éléments de politique documentaire nationale et associations regroupant le personnel local tant au niveau national qu'international.

La deuxième partie de la fiche s'intitule "Profil documentaire". C'est la partie la plus générale et la plus diversifiée. Le lecteur intéressé à se familiariser avec la réalité documentaire d'un État, disons le Bénin, y trouvera des données sur les services d'archives (dates essentielles, mandats), sur le centre national automatisé d'information et sur la Bibliothèque nationale. En somme, on y présente une synthèse de l'organisation documentaire d'un pays et des organismes qui la structurent.

Les autres parties de la fiche ont des contenus plus évidents et des intitulés plus transparents et limpides: dépôt légal, bibliographie nationale, participation à des réseaux, politique nationale, formation professionnelle, associations et, enfin, profil télématique.

Les deux répertoires, tant celui des pays de langue française ou partiellement de langue française que celui des pays de langue anglaise, présentent un certain nombre de lacunes. Des fiches nationales sont incomplètes et parfois même les silences prennent plus de place que les renseignements. C'est le cas de pays comme les Comores, comme la Guinée équatoriale et comme le Vanuatu. Parfois, les renseignements constituent tout au plus des approximations ou aperçus enrobés dans des tournures journalistiques